ABC PETIT
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : L'ESQUIROL
CENTRE COMMERCIAL LA ROTONDE
83220 LE PRADET

911 903 425 RCS TOULON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 04/09/2025

L'an 2025,
Le 04/09,
A 10h.

Mme Christelle PETIT,

Associé Unique de la société ABC PETIT,

Après avoir exposé que

- qu'il conviendrait d'étendre l'objet social aux opérations de « formation » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- à la modification de l'objet social et à la modification corrélative de l'article 2 des statuts,

- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Mme Christelle PETIT, Associé Unique, décide d'étendre l'objet social aux activités de formation et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

CP

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

Cabinet de psychothérapies, entretiens cliniques et suivis, mise en place et vente de supports bien-être, et toutes activités de formation.

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Mme Christelle PETIT

Signé par CHRISTELLE PETIT
Le 4 sept. 2025

Signed with Universign doc_rX5o tx_M999A2QdqYnL

CP